

# Les jobs forment la jeunesse

Des sites pour permettre aux ados et étudiants de décrocher un petit boulot.

Sur internet, des plateformes d'annonces et des associations aident les jeunes dès 15 ans à trouver un job. Mais la demande excède parfois l'offre. Avis aux employeurs, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises.

Trouver un petit boulot à effectuer à côté de ses études n'est pas une mince affaire pour les universitaires et encore moins pour les adolescents du degré secondaire. Pour les premiers, la situation s'est d'ailleurs durcie cette année avec l'introduction du calendrier académique de Bologne.

Pour leur venir en aide, il existe plusieurs plateformes d'annonces en ligne et des associations régionales qui œuvrent dans le même sens, le plus souvent gratuites. *Bon à Savoir* soutient d'ailleurs le site adosjob, entièrement animé par une équipe de bénévoles (lire ci-dessous).

Si la demande est abondante, l'offre s'étoffe petit à petit. Les responsables des sites et associations ci-dessous invitent les entreprises, mais aussi les particuliers, à leur annoncer les tâches à sous-traiter et garantissent un suivi des dossiers. A noter que ces petits boulots n'échappent pas à la législation sur le travail\*.

## 3 plateformes en ligne

**www.adosjob.ch**



Géré par une équipe de jeunes bénévoles, ce site s'adresse aux 15-22 ans. On y trouve uniquement des offres d'emploi (ou de stages): des plus classiques (aide à domicile ou vente) aux plus insolites (gardien d'alpage ou membre du staff pour un match de catch). Pour les consulter, le jeune s'inscrit

et remplit un CV virtuel. Celui-ci est accessible par l'employeur dès que le candidat indique son intérêt pour une annonce. Le site dispose aussi d'une rubrique de conseils pour optimiser la recherche d'emploi. Un suivi des dossiers est assuré par l'équipe de bénévoles, qui contrôle le sérieux des offres et intervient en cas de problème.

**www.petitboulot.ch**



Créé par un informaticien de 22 ans, ce site s'adresse à tous. On y trouve des annonces pour des jobs qualifiés et non qualifiés, classés en de nombreuses rubriques. La consultation est libre, mais il faut s'inscrire pour insérer une annonce (sans limites de temps). Le mélange des annonces «j'offre» et «je recherche» gêne la consultation. Le moteur de recherche permet toutefois de les différencier et d'indiquer d'autres critères.

**www.etujobs.ch**

Ce site, destiné exclusivement aux étudiants, répertoire lui aussi des offres d'emploi et propose notamment des missions à effectuer sur les campus (pose d'affiches, distribution de papillons, etc.), dans des salons (hôte/hôtesse) ou en entreprises (secrétariat, recherche, photo, vidéo, développements informatiques, sondage, etc.). L'étudiant s'inscrit pour consulter les annonces et fournit un CV complet. Etujob se charge de tout: recherche, formation, suivi et rétribution. Ce service est facturé à l'employeur.



## 3 associations régionales

**www.boiteaboulots.ch**

La Boîte à boulots engage des jeunes pour effectuer diverses tâches pour le compte d'entreprises (archivage, mise sous plis, etc.), de particuliers (jardin, nettoyages ponctuels, etc.) ou d'associations (tenue de buvettes, montage de stands). Le jeune est appelé en fonction de sa date d'inscription, de son âge et de ses disponibilités. En plus du salaire, l'association facture la gestion administrative à l'employeur 2 fr. par heure de travail effectuée. Le jeune, lui, est rétribué en fonction de son âge (15 fr./h à 15 ans, puis 1 fr. supplémentaire par tranche d'âge).

**www.csp.ch/vd/prestations/jeunes**

Elle propose une bourse du travail temporaire à laquelle les jeunes s'inscrivent gratuitement lors des permanences. La partie administrative est laissée à la charge de l'employeur. Par ailleurs, le jeune peut bénéficier de consultations gratuites diverses (conseils juridiques, rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation).

**www.job-service.ch**

Elle offre de larges prestations gratuites en matière d'insertion professionnelle pour les jeunes, dont un service de placement. Un premier entretien est fixé avec le jeune lors de son inscription afin de clarifier sa demande et de l'informer sur le droit du travail. L'engagement se fait par l'employeur directement. Job Service règle toutes les démarches administratives lorsque l'employeur est un particulier. *Elodie Lavigne*

\*BONUS WEB  
Résumé à découvrir sous:  
[www.bonasavoir.ch](http://www.bonasavoir.ch)